



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Séance ordinaire tenue le 12 août 2024, à 19 h,
à la salle Jules-Romme

Étaient présents :

La mairesse : M^{me} Estelle Muzzi

Les conseillers : M^{me} Marie-Claude Adam
M. Michel Dubuc
M. Carmyn Girard
M^{me} Carole Ste-Marie

Étaient absents : M^{me} Vicky Bergeron Landry
M. Simon Lejour

formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Aussi présente, la greffière-trésorière, M^{me} Stéphanie Leblanc.

Pensée

RÉSOLUTION 2024-08-141

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 août 2024.

1- Ouverture de la séance

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Adoption du procès-verbal

- a) Résolution : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024

4- Comptes

- a. Liste des comptes
b. États comparatifs

5- Administration générale

- a) Résolution : Projet de sensibilisation à l'impact du cerf de Virginie sur la forêt montréalaise
b) Résolution : Mandat d'entretien des plates-bandes des bâtiments municipaux
c) Résolution : Dépôt et adoption du rapport annuel 2023 sur l'application du règlement de gestion contractuelle
d) Résolution : Subvention MRC, achat de matériel et d'équipement pour le télétravail
e) Résolution : Autorisation d'inscription des employés, formation secourisme en milieu de travail

6- Règlementation

- a) Résolution : Adoption du règlement 170-2 concernant le plan d'urbanisme
b) Résolution : Adoption du règlement 171-3 concernant le zonage



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- c) Résolution : Adoption du règlement 172-1 concernant le lotissement
- d) Résolution : Adoption du règlement 212 concernant la branche 2 de la rivière l'Acadie
- e) Résolution : Dérogation mineure, 120, rang Saint-Claude
- f) Résolution : Dérogation mineure, 127, rang Bogton

7- Sécurité publique

- a) Information : Liste des sorties
- b) Résolution : Adoption projet de schéma de couverture de risque en sécurité incendie, 2^e génération

8- Hygiène et comités

- a) Reporté

9- Voirie

- a) Résolution : Engagement d'un chauffeur de charrue
- b) Résolution : Mandat, demande au Ministère de l'environnement

10- Loisirs

- a) Résolution : Responsable du souper des bénévoles et employés
- b) Résolution : Responsable du dépouillement de l'arbre de Noël

11- Parc

- a) Résolution : Achat gazon synthétique pour les départs disc-golf

12- Demande de don et d'appui

- a) Résolution : Proclamation des journées de la culture
- b) Résolution : Appui à la démarche de financement de la fondation Gisèle Faubert
- c) Annulé
- d) Annulé

13- Informations

- a) Remerciements du Club de l'Âge d'Or Lacolle – St-Bernard, don
- b) Remerciements du Club des Lions de Lacolle, commandite diner hot-dog, école de St-Bernard
- c) PPA-CE aide financière de 16 400\$
- d) TECQ 2024-2028
- e) Maison de soins palliatifs Gisèle-Faubert, invitation

14- Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2024-08-142

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024.

RÉSOLUTION 2024-08-143

Comptes

Considérant que les comptes ont déjà fait l'objet d'une vérification;

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes du mois de juillet 2024 de la liste en annexe A.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Du chèque 62664 au chèque 62729 inclusivement, le total est :... 519 763,08 \$
Le fonds de roulement est de : 690 000,00 \$
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2024 est de :... 231 765,96 \$
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2024-08-144

Projet de sensibilisation à l'impact du cerf de Virginie sur la forêt montérégienne

CONSIDÉRANT QUE l'Agence forestière de la Montérégie désire implanter son projet de sensibilisation à l'impact du cerf de Virginie sur la forêt montérégienne au Parc régional St-Bernard;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais et travaux d'installation reliés à l'implantation de ce projet seront assumés par l'Agence forestière de la Montérégie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit avisé l'Agence forestière de la Montérégie que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle accepte le projet de sensibilisation à l'impact du cerf de Virginie sur la forêt montérégienne au sein de son Parc régional St-Bernard pour une période de trois ans;

Que la Municipalité doit être consultée pour la sélection du lieu d'implantation des exclos dans le parc afin que le projet ne nuise pas aux activités présentes au parc régional ainsi qu'aux accès pour l'entretien de ses activités.

RÉSOLUTION 2024-08-145

Mandat d'entretien des plates-bandes des bâtiments municipaux

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit mandaté la firme Amenagement K-B pour l'entretien annuel 2024 des plates-bandes du bureau municipal, de la salle Jules-Romme et son petit parc ainsi que le bureau de poste au coût de 1 000,00 \$ plus taxes tel que décrit à la soumission numéro 23-359.

RÉSOLUTION 2024-08-146

Dépôt et adoption du rapport annuel 2023 sur l'application du règlement de gestion contractuelle

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit déposé et adopté le rapport annuel 2023 sur l'application du règlement de gestion contractuelle.

RÉSOLUTION 2024-08-147

Subvention MRC, achat de matériel et d'équipement pour le télétravail

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville octroie jusqu'à un maximum de 10 000,00 \$ des coûts nets pour l'achat de matériel et d'équipements favorisant le télétravail;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire bénéficier de l'aide financière proposée par la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du *Fonds COVID* ;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle**

CONSIDÉRANT QUE le coût total net des dépenses est de 11 023,69 \$, dont 10 000,00 \$ de sommes admissibles en vertu des conditions prévues dans le formulaire de demande de soutien financier;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande d'aide financière de 10 000,00 \$ à être présentée à la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du *Fonds COVID*;

D'AUTORISER Stéphanie Leblanc, directrice générale, greffière-trésorière à signer tout document relatif à la présente demande.

RÉSOLUTION 2024-08-148

Autorisation d'inscription des employés, formation secourisme en milieu de travail

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que soit autorisée l'inscription à la formation de secourisme en milieu de travail de la CNESST donné par la firme Formation Langevin, au coût de 128,00 \$ plus taxes par employés de la façon suivante :

	Formation du 18 – 25 octobre 2024	Formation du 21 – 28 octobre 2024
Employés	100-0003	100-0010
	100-0005	320-001
	100-0006	701-0045
	320-0002	701-0014
	701-0019	701-0062
	701-0011	

RÉSOLUTION 2024-08-149

Adoption du règlement 170-2 concernant le plan d'urbanisme

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 170-2 règlement amendant le plan d'urbanisme, tel qu'à l'annexe B.

RÉSOLUTION 2024-08-150

Adoption du règlement 171-3 concernant le zonage

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 171-3 concernant le zonage, tel qu'à l'annexe C.

RÉSOLUTION 2024-08-151

Adoption du règlement 172-1 concernant le lotissement

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 172-1 concernant le lotissement, tel qu'à l'annexe D.

RÉSOLUTION 2024-08-152

Adoption du règlement 212 concernant la branche 2 de la rivière l'Acadie

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 212 établissant la taxe spéciale pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 2 de la rivière l'Acadie, tel qu'à l'annexe E.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2024-08-153

Dérogation mineure, 120, rang Saint-Claude

- ATTENDU QUE** Mme Lamarre est propriétaire du lot 5 160 292;
- ATTENDU QU'** elle désire subdiviser son terrain;
- ATTENDU QUE** la superficie présentée serait de 1 744.70m² plutôt que 2 800.00m² tel que le prévoit le règlement de lotissement de la Municipalité;
- ATTENDU QUE** la preuve de faisabilité a été apportée;
- ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure ne porte aucun préjudice aux voisins;
- ATTENDU QUE** la demande respecte les objectifs du règlement sur les dérogations mineures;
- ATTENDU QUE** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle;
- ATTENDU QUE** la demande a fait l'objet d'une étude par le Comité consultatif en urbanisme de la Municipalité;
- ATTENDU QUE** le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité

Que soit autorisée la dérogation mineure telle que demandé.

Que soit autorisée l'émission du Certificat.

RÉSOLUTION 2024-08-154

Dérogation mineure, 127, rang Bogton

- ATTENDU QUE** M. Garceau est propriétaire du lot 5 754 394;
- ATTENDU QU'** il désire subdiviser une partie de son lot;
- ATTENDU QUE** la demande ne touche pas la superficie, mais la profondeur qui est de 46.20m plutôt que 60m tel que le prévoit le règlement;
- ATTENDU QUE** le lot se trouve en îlot déstructuré;
- ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure ne porte aucun préjudice aux voisins;
- ATTENDU QUE** la demande respecte les objectifs du règlement sur les dérogations mineures;
- ATTENDU QUE** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle**

ATTENDU QUE la demande a fait l'objet d'une étude par le Comité consultatif en urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité

Que soit autorisée la dérogation mineure telle que demandé.

Que soit autorisée l'émission du Certificat.

RÉSOLUTION 2024-08-155

**Adoption projet de schéma de couverture de risque en sécurité incendie,
2^e génération**

ATTENDU QU' En vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire;

ATTENDU QUE Les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre;

ATTENDU QUE Les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QU' En vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* «Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre;

Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées.»

ATTENDU QUE Le plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a été intégré dans le projet de schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité

QUE Le conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville (2^e génération) ainsi que son plan de mise en œuvre.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2024-08-156

Engagement d'un chauffeur de charrue

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que soit engagé monsieur Sylvain Faille comme chauffeur de chasse-neige pour la saison 2024-2025, soit du lundi 11 novembre 2024 au samedi 22 mars 2025, au salaire hebdomadaire brut de 1 240,80 \$ et au taux horaire de 31,02 \$ s'il est requis avant ou après les dates du mandat.

RÉSOLUTION 2024-08-157

Mandat, demande au Ministère de l'environnement

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que soit mandaté la firme Les Services EXP pour préparer le dossier et faire la demande auprès du Ministère de l'environnement concernant le milieu humide situé sur le lot 5-159-474 pour un coût approximatif de 4 500,00 \$ taxes en sus;

Que la Municipalité autorise la firme MDTP à poursuivre son mandat concernant la confection des plans du future garage municipal en attendant la réponse du ministère de l'environnement.

RÉSOLUTION 2024-08-158

Responsable du souper des bénévoles et employés

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soient autorisées les dépenses se rattachant à l'organisation du souper des bénévoles et employés par la responsable de l'évènement, madame Marie-Claude Adam, pour un maximum de 9 000,00 \$ et que l'évènement se tiendra le 9 novembre 2024.

RÉSOLUTION 2024-08-159

Responsable du dépouillement de l'arbre de Noël

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soient autorisées les dépenses du dépouillement de l'arbre de Noël qui aura lieu le dimanche 1^{er} décembre 2024;

Que la conseillère Mme Vicky Bergeron Landry est la responsable de l'évènement pour l'année 2024;

Que Mme Bergeron Landry décide du type d'évènement;

Qu'une avance de 3 000,00 \$ lui sera versée pour l'achat des cadeaux et

Que ce montant est renouvelable, au besoin, jusqu'à 6 000,00 \$.

RÉSOLUTION 2024-08-160

Achat gazon synthétique pour les départs disc-golf

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat et l'installation de gazon synthétique pour faire la réparation des départs de disc-golf du Parc régional St-Bernard auprès de la firme Entreprises Julien Quenneville tel que soumissionné au coût de 3 963,98 \$ plus taxes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2024-08-161

Proclamation des journées de la culture

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité

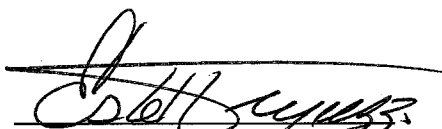
Que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journée de la culture de dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

RÉSOLUTION 2024-08-162

Appui à la démarche de financement de la fondation Gisèle Faubert

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle appuie la démarche de financement de la fondation Gisèle Faubert.

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Michel Dubuc que soit levée la séance ordinaire du 12 août 2024 à 19 h 27.


M^{me} Estelle Muzzi
Mairesse


M^{me} Stéphanie Leblanc
Greffière-trésorière